



AFFICHAGE
OBLIGATOIRE
AFFICHAGE
OBLIGATOIRE

N°1
SPECIAL CONGRES
VOTE SUR LES
RAPPORTS
D'ACTIVITE

Amiens SNES
JANVIER 2018 -

Amiens, le
12 janvier 2018

Supplément au N° 2
Amiens SNES
AMIENS
Décembre 2017

IMPRIMERIE DU SNES -
25, RUE RIOLAN
80000 AMIENS

DIRECTEUR DE
PUBLICATION :
HERVE LE FIBLEC -
COMMISSION
PARITAIRE :
0921 5 05560 -
ISSN : 0337-7334
www.amiens.snes.edu
MEL :
s3ami@snes.edu
1ER TRIMESTRE 2018



SOMMAIRE

1. PARTICIPEZ NOMBREUX AU CONGRES ACADEMIQUE DES 14 - 15 MARS 2018

1.1 - Représentation des Sections	p. 2/3
1.2 - Ordre du jour du Congrès Académique	p. 3
1.3 - Préparation du Congrès dans les S1	p. 3
1.4 - Remboursement des frais - repas - hébergement	p. 3/4
1.5 - Autorisation d'absence pour le congrès	p. 4

2. VOTE SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITE NATIONAUX

p. 5

Annexe 1 : Fiche d'inscription

Annexe 2 :

- Convocation au congrès académique du 14 et 15 mars 2018
- Modèle d'autorisation d'absence

Annexe 3 :

- Convocation à la journée préparatoire du 20 février 2018
- Modèle d'autorisation d'absence

Annexe 4 : Liste d'émargement

Annexe 5 : Procès verbal de dépouillement

Annexe 6 : Bulletins de vote

RAPPEL

N' OUBLIEZ PAS DE VOTER DANS LES S1 SUR
LES RAPPORTS D'ACTIVITE ET FINANCIER
NATIONAUX

Cher(e) Camarade,

Le présent supplément donne toutes les précisions nécessaires à la participation de tous les S1 au Congrès Académique.

NOUS VOUS DEMANDONS DE LE PORTER A LA CONNAISSANCE DE TOUS LES SYNDIQUES ET DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES INDICATIONS DONNEES (NOTAMMENT LES DATES LIMITEES DES DIVERSES OPERATIONS CAR ELLES SONT IMPERATIVES).

**LE CONGRES ACADEMIQUE
SE TIENDRA A AMIENS
LES MERCREDI 14 ET JEUDI 15 MARS 2018
à partir de 8h30
au lycée La Hotoie**

80, rue Bâtonnier Mahiu - 80000 AMIENS

Il sera précédé d'une journée de travail le mardi 20 février 2018 au lycée Charles de Gaulle de Compiègne à laquelle les S1 et les membres de la C.A. académique sont invités à participer.

CONVOCATION AU CONGRES ACADEMIQUE DES 14 - 15 MARS 2018

Une autorisation d'absence est de droit pour les délégués mandatés de chaque S1, les membres de la CA et les représentants de S2.

1.1 REPRESENTATION DES SECTIONS (S1)

A. SUIVANT LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION ACADEMIQUE (S3), le Congrès académique est constitué par :

a) les délégués mandatés par le S1 selon la représentation suivante :

- 1 délégué pour un S1 de 1 à 15 membres,
- 1 délégué supplémentaire par tranche, même incomplète de 15 membres ;

b) les membres titulaires de la CA académique ou leur suppléant et les représentants des S2 (chaque S2 étant représenté par le Secrétaire départemental ou son représentant).

Tous les syndiqués de l'académie peuvent assister au Congrès et y prendre la parole dans les limites fixées par le Congrès.

B. ONT LE DROIT DE VOTE :

- a) les délégués mandatés des S1, les membres titulaires de la CA académique ou leur suppléant et les secrétaires de S2 ou leurs représentants lorsqu'il s'agit d'un VOTE A MAIN LEVEE,
b) les délégués mandatés des S1 lorsqu'il s'agit d'un VOTE PAR MANDAT.

C. REMARQUES

a) pour chaque S1 le nombre de délégués et le nombre de mandats sont déterminés par le nombre de **cotisations parvenues au Trésorier académique à l'ouverture du Congrès**,

b) un S1 existe dans chaque lycée, collège et CIO, éventuellement en LP, les retraités sont réunis dans trois S1 départementaux, les stagiaires font partie du S1 de leur établissement de stage en responsabilité.

c) **recommandation** : chaque S1 désigne sa délégation au Congrès académique en ASSEMBLEE GENERALE. En cas de difficulté et par analogie à l'article 6 du R.I national, cette délégation sera composée en tenant compte dans la mesure du possible de la représentativité des diverses orientations telle qu'elle résulte, dans le S1, des

dernières élections à la CA académique et de la représentation des catégories.

D. TRES IMPORTANT

La présence au Congrès donne droit pour les délégués, les membres de la CA et les représentants des S2 à une autorisation d'absence de droit (voir annexe). Mais il est IMPERATIF :

- **que la fiche d'inscription ci-jointe soit adressée dûment remplie au S3 AU PLUS TARD LE 13 FEVRIER 2018** afin de nous permettre d'organiser le Congrès.

- que les **demandes individuelles d'autorisation d'absence soient déposées** auprès du Chef d'Etablissement.

➤ **AU PLUS TARD LE MERCREDI 13 FEVRIER 2018 POUR LA JOURNEE PREPARATOIRE AU CONGRES LE 20 FEVRIER 2018** (annexe 3)

➤ **et AU PLUS TARD LE MERCREDI 7 MARS 2018 POUR LE CONGRES ACADEMIQUE DES 14 ET 15 MARS 2018** (voir annexe 2).

- que la **délégation du S1 soit désignée AU PLUS TARD LE LUNDI 12 FEVRIER 2018**.

1.2 ORDRE DU JOUR DU CONGRES ACADEMIQUE

- Discussion et vote à partir des thèmes du Congrès National et sur l'action ;
- Vote sur les propositions de modifications statutaires ;
- Désignation de la délégation du S3 au Congrès National ;
- Résultats des votes dans le S3 sur les rapports nationaux d'activité et financier.

1.3 PREPARATION DU CONGRES DANS LES S1

Le Congrès académique doit permettre de prendre en compte les revendications et propositions de chacun, aussi est-il indispensable que les secrétaires de S1 réunissent tous les camarades de leur S1 afin de mener une discussion collective à partir des pré-rapports qui seront publiés dans un supplément à l'US. Les S1 peuvent proposer des ajouts, des disjonctions, des amendements aux pré-rapports et apporter des réponses aux questions posées et laissées ouvertes par les textes.

1.4 REMBOURSEMENT DES FRAIS - HEBERGEMENT - REPAS

A) Il est impératif que les collègues d'une même ville se regroupent dans les voitures ; les remboursements s'effectueront par le S3 sur cette base.

B) Afin d'organiser l'hébergement et les repas des congressistes, nous vous demandons de nous retourner la fiche ci-jointe dès que possible **ET AU PLUS TARD LE MARDI 13 FEVRIER 2018**

Les repas des mercredi et jeudi midi se prendront à la cantine du lycée.

Le mercredi soir, nous vous proposons de prendre un repas tous ensemble au siège du SNES (participation : 10 € par personne). Si vous êtes intéressé(e), notez le sur la fiche d'inscription (colonne centrale).

ATTENTION : LES MEMBRES DE LA CA ET LES REPRESENTANTS DE S2 DOIVENT S'INSCRIRE SUR LA FICHE DE LEUR S1 (CF. ANNEXE 1).

IMPORTANT

IL NOUS FAUT CONNAITRE IMPERATIVEMENT POUR LE : MARDI 13 FEVRIER

- 1) LE NOMBRE DE CAMARADES A HEBERGER
- 2) LE NOMBRE DE REPAS A COMMANDER CHAQUE JOUR (MIDI ET SOIR) POUR POUVOIR LES PRENDRE EN CHARGE

1.5 AUTORISATION D'ABSENCE POUR LE CONGRES

Elle est de droit en application du décret n° 82 447 du 28 mai 1982.

IL EST IMPERATIF :

- QUE CHAQUE S1 DESIGNE SA DELEGATION AU PLUS TARD LE LUNDI 12 FEVRIER
- QUE LA FICHE D'INSCRIPTION CI-JOINTE SOIT ADRESSEE AU S3 LE MARDI 13 FEVRIER AU PLUS TARD
- QUE CHAQUE DELEGUE, MEMBRE DE LA CA OU REPRESENTANT DE S2 DEPOSE PERSONNELLEMENT UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE LE MERCREDI 7 MARS AU PLUS TARD (cf. annexe 3), pour le congrès des 14 et 15 mars 2018 et avant le mardi 13 février 2018 pour la réunion du 20 février 2018.

Ces demandes, appuyées des convocations syndicales ci-jointes (cf.annexe) doivent être adressées au Recteur s/c du Chef d'Etablissement et remises à ce dernier (puisque l'autorisation est de droit il n'est pas nécessaire d'avoir reçu une réponse à la demande pour s'absenter).

Les représentants des S1 et les membres de la CA participant à la réunion préparatoire du 20 février 2018 (Commission Administrative élargie aux représentants des S1) et au congrès des 14 et 15 mars 2018 déposeront les 2 autorisations d'absence avec les 2 convocations. Ceux qui ne participeront qu'à l'une ou à l'autre déposeront la demande d'autorisation et la convocation adéquates.

NOUS APPELONS CHACUN A RESPECTER CES FORMALITES imposées par le fait que le Congrès se tient en période scolaire.

POUR TOUT PROBLEME : TELEPHONER AU S3 AU 03 22 71 67 90 (le matin de 9H à 12H) ou un mail à s3ami@snes.edu

NB : Si des conseils de classe ou des réunions ont lieu en même temps que le Congrès Académique, le secrétaire de S1 doit demander le report de ceux-ci dès réception de la présente circulaire.

AU PLUS TARD :

MARDI 13 FEVRIER 2018

- ☛ ENVOI AU S3 DE LA FICHE D'INSCRIPTION AU CONGRES ACADEMIQUE ;

MARDI 13 FEVRIER 2018

- ☛ dépôt de la demande d'autorisation d'absence pour participer à la CA élargie du 20 février 2018 à Compiègne et envoi du coupon réponse au S3 (voir annexe 3).

MERCREDI 7 MARS 2018

- ☛ **DEPOT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR LE CONGRES ACADEMIQUE DES 14 ET 15 MARS 2018**

2. Vote dans les S1 sur les rapports d'activité et financier nationaux du 22 janvier au 9 février 2018

Avant les congrès académique et national du SNES, il nous paraît important que les syndiqués puissent donner leur avis sur l'orientation et les actions du SNES national depuis le précédent congrès de 2016. C'est pourquoi nous allons voter sur les rapports d'activité et financier du SNES national publiés dans le supplément à l'US N°775 du 23 décembre 2017 que nous avons reçu pendant les vacances de Noël.

Consignes d'organisation de ce vote : **Lundi 22 janvier 2018 début du vote dans chaque S1 :**

Chaque secrétaire de S1 est prié d'organiser ce vote dans son établissement à l'aide du matériel, bulletins de vote (à photocopier si nécessaire), procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement qui figurent en annexe de ce bulletin, et prendra toutes les dispositions nécessaires pour que chaque syndiqué du SNES puisse s'exprimer.

Comme lors de toutes nos élections internes, le vote se déroulera dans chaque S1, à bulletin secret, chaque syndiqué glissant son bulletin de vote dans une première enveloppe vierge, elle-même glissée dans une 2^{ème} enveloppe cachetée avec nom et signature du syndiqué.

Le dépouillement se fera également dans les S1 sous le contrôle direct des syndiqués.

Conditions pour être électeur :

Sont électeurs :

- les syndiqués à jour de leur cotisation syndicale 2017-2018, sauf s'ils ont fait connaître leur démission avant la date du scrutin

- tout nouvel adhérent qui, au moment du vote, aura acquitté sa cotisation 2017-2018.

Vous pouvez vous procurer la liste électorale de votre section d'établissement (S1) en vous rendant sur le site du SNES national et en suivant la procédure suivante :

1. Munissez-vous des identifiants indiqués sur votre carte d'adhérent SNES.
2. Rendez-vous sur le site du SNES national à l'adresse : www.snes.edu
3. Cliquez sur ESPACE MILITANTS
4. Dans la rubrique 'Des outils pour l'action', cliquez sur la date en face de 'liste d'adhérents'
5. Entrez vos identifiants dans la petite fenêtre qui s'est ouverte.
6. Imprimez votre liste d'adhérents.

Il vous appartiendra de mettre à jour cette liste avec les adhérents de votre S1 qui se seraient acquittés de leur cotisation 2017/2018 tardivement et n'auraient pas encore été pris en compte.

Vendredi 9 février 2018 (après les cours), fin du vote et dépouillement dans chaque S1 :

Chaque secrétaire de S1 veillera à ce que le procès verbal de dépouillement du S1 ainsi que la liste d'émargement soient bien transmis à l'adresse suivante :

Section académique du SNES
25, rue Riolan – 80000 Amiens
(Avec la mention : vote SNES)
le vendredi 9 février 2018.

Vote des retraités et des isolés :

Les isolés reçoivent individuellement le matériel de vote dans ce bulletin, ils adresseront un bulletin de vote sous **triple** enveloppe au siège du SNES, 25, rue Riolan - 80000 – Amiens. Les isolés font figurer leur signature et mentionnent leur nom et leur catégorie sur l'enveloppe n° 2, les retraités recevront une circulaire spécifique.

Pour tout renseignement complémentaire, ils peuvent contacter la section académique (S3) au
03 22 71 67 90.

Ces votes seront dépouillés lors du congrès académique des 14 et 15 mars 2018 mais tous les votes doivent parvenir au SNES académique pour le mercredi 7 mars 2018 dernier délai pour être pris en compte.

Bien cordialement, Le secrétariat académique.

CONGRES ACADEMIQUE

SNES

Section académique d'Amiens

CONVOCAATION

(à joindre à la demande d'autorisation d'absence)

**Le Congrès académique se tiendra
les MERCREDI 14 et JEUDI 15 MARS 2018
de 8H30 à 18H au Lycée La Hotoie d'Amiens**

**CHAQUE SECTION D'ETABLISSEMENT DOIT DESIGNER SA DELEGATION
CONFORMEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR DU S3 (1 délégué par tranche de 15 adhérents
plus les membres titulaires de la CA et les représentants de S2).**

L'ordre du jour proposé est :

- Discussion et vote à partir des thèmes du Congrès National et sur l'action ;
- Vote sur les propositions de modifications statutaires ;
- Désignation de la délégation du S3 au Congrès National ;
- Résultats des votes dans le S3 sur les rapports nationaux d'activité et financier.

Pour le secrétariat académique, Jessica CAMPAIN
Co-Secrétaire Administrative

AUTORISATION D'ABSENCE

**CHAQUE DELEGUE (ET MEMBRE DE LA CA ET REPRESENTANT DE S2) DOIT
DEPOSER AUPRES DE SON CHEF D'ETABLISSEMENT UNE DEMANDE
D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR LES JOURS PRECITES.**

DATE LIMITE DE DEPOT : MERCREDI 7 MARS 2018

JOURNEE PREPARATOIRE AU CONGRES

SNES

Section académique d'Amiens

CONVOCATION

(à joindre à la demande d'autorisation d'absence)

**Une commission académique préparatoire au congrès académique du SNES
se tiendra le mardi 20 février 2018 au lycée Charles de Gaulle de
Compiègne
De 9h à 17h.**

Pour le secrétariat académique, Jessica CAMPAIN
Co-Secrétaire Administrative

AUTORISATION D'ABSENCE

**CHAQUE REPRESENTANT DE S1 OU MEMBRE DE LA C.A. ACADEMIQUE DOIT
DEPOSER AUPRES DE SON CHEF D'ETABLISSEMENT UNE DEMANDE
D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR LA JOURNEE DU Mardi 20 février 2018**

DATE LIMITE DE DEPOT :

MARDI 13 FEVRIER 2018